

DRHRS / PGE
Recrutement ATER / 2021

La Présidente de l'Université de Poitiers,

Vu les livres I, VI, VII et IX relatifs à l'enseignement supérieur du Code de l'Education;

Vu le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur modifié;

Vu le décret n° 2001-125 du 6 février 2001 portant application des dispositions de l'article L. 951-3 du code de l'éducation et des articles 25-1 et 25-2 de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France à certains personnels non fonctionnaires de l'enseignement supérieur et de la recherche;

ARRETE

Article 1er :

Il est ouvert, pour l'année universitaire 2021-2022, une campagne de recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche au sein de l'Université de Poitiers du 18 mars au 8 avril 2021.

Article 2 :

Les candidats doivent s'inscrire sur le module ALTAIR via le site ministériel Galaxie au plus tard **le 8 avril 2021 (16h)** :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/index.jsp>

La fiche de candidature téléchargée à partir de Galaxie ainsi que les pièces justificatives devront être transmises par voie dématérialisée au plus tard **le 8 avril 2021 (18h)** à l'adresse suivante :

<https://recrutement-ater.appli.univ-poitiers.fr>

Les informations relatives à ce recrutement seront disponibles sur le site de l'université :


<https://www.univ-poitiers.fr/choisir-luniversite/recrutement/recrutement-personnels-enseignants/>

Article 3 :

Les candidats retenus devront transmettre à l'Université de Poitiers, au plus tard dans les cinq jours suivant la date de notification de la délibération, leur acceptation du poste d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche via le site Galaxie. Les candidats qui n'auront pas transmis leur réponse dans ce délai seront considérés comme renonçant au poste proposé.

Fait à Poitiers, le 8 mars 2021

La Présidente de l'Université



Virginie LAVAL